

jeudi, 23 décembre 2010

Gaz de schiste : la résistance s'organise contre les prospections autorisées dans le Midi

La mobilisation s'organise contre les autorisations de prospection de gaz de schiste ("shale gaz") accordées par le ministre de l'Ecologie dans plusieurs départements du sud de la France.

300 personnes créent un comité de vigilance

Lundi dernier, environ 300 personnes se sont réunies à Saint-Jean-de-Bruel, une commune située aux confins des départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère.

Les protestataires ont décidé de constituer un comité de vigilance parce qu'ils craignent les conséquences écologiques de l'exploitation des gaz de schiste : contamination des nappes phréatiques par les produits chimiques utilisés, consommation très importante d'eau, pollution en surface par les eaux usées, dégradation du paysage et du cadre de vie des habitants.

José Bové, député européen (Europe Ecologie) a demandé le gel de ces autorisations, notamment pour sauvegarder le Larzac.

La ruée vers le gaz de schiste

Les gaz de schiste sont une ressource dite "non conventionnelle" de gaz naturel.

Pour libérer les gaz de leur gangue minérale, les roches sont fracturées par l'injection d'un liquide à haute pression.

Ces techniques sont employées massivement aux Etats-Unis et les réserves mondiales sont gigantesques alors que celles du gaz naturel "classique" risquent de diminuer en parallèle avec celles du pétrole.

Les prix mondiaux du gaz sont d'ailleurs orientés à la baisse à cause de l'exploitation des gaz de schiste, contrairement à ce qui se passe en France où le prix du pétrole est indexé sur celui du pétrole.

Plusieurs permis ont été accordés

Plusieurs permis de prospection ont été accordés :

- **le permis de Montélimar** (Drôme) pour cinq ans sur environ 4 000 km² au groupe Total, qui compte y investir près de 40 millions d'euros ;
- **le permis de Nant** (Aveyron) pour trois ans, sur une zone équivalente, au groupe américain Schuepbach Energy ;
- **le permis d'Alès** (Gard) a été attribué au Suisse Mouvoil sur une zone moins étendue ;
- **trois autres permis** ont été déposés dont celui de Nîmes, celui de la plaine du Languedoc et celui du Sud-Ardèche.